

Services des loisirs St-Justin

États financiers

31 décembre 2024

Services des loisirs St-Justin
États financiers
31 décembre 2024

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13



10000 Lajeunesse • Bureau 110
Montréal • (Québec) H3L 2E1

Téléphone 514-316-3200
Télécopieur 514-316-3202

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Services des loisirs St-Justin

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Services des loisirs St-Justin (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de contributions d'usagers et de dons en argent dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits des activités de collecte de fonds, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, de l'actif à court terme au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 et des actifs nets au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023, en raison de l'incidence possible de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Kosseim Labrie Inc.

Par Diane Labrie, CPA auditrice

Montréal, le 18 septembre 2025

Services des loisirs St-Justin

Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Page 5

	Immobilisa tion	Fond général	2024 Total	2023 Total
Produits				
Activités générales	- \$	259 326 \$	259 326 \$	227 216 \$
Subventions Service Canada - Emplois d'été Canada	-	129 112	129 112	173 740
Subventions Ville de Montréal	-	95 749	95 749	135 937
Autres subventions	-	14 236	14 236	15 688
Autres revenus	-	5 306	5 306	3 268
Revenu d'intérêts	-	4 127	4 127	3 627
	-	507 856	507 856	559 476
Frais d'administration				
Salaires et avantages sociaux	-	366 806	366 806	394 335
Frais d'activités	-	92 371	92 371	91 760
Honoraires professionnels	-	19 746	19 746	24 000
Entretien et réparations	-	15 519	15 519	930
Matériel de loisirs	-	15 428	15 428	11 066
Frais de bureau	-	14 793	14 793	10 234
Frais informatiques et logiciels	-	6 398	6 398	8 452
Intérêts et frais bancaires	-	5 429	5 429	6 519
Amortissement des immobilisations corporelles	4 785	-	4 785	2 923
Télécommunications	-	3 766	3 766	3 109
Frais de service de paie	-	2 775	2 775	2 860
Formation RCR	-	1 600	1 600	968
Assurances	-	1 151	1 151	1 086
Publicité	-	477	477	1 136
Taxes et permis	-	19	19	1 615
	4 785	546 278	551 063	560 993
Insuffisance des produits sur les charges				
	(4 785) \$	(38 422) \$	(43 207) \$	(1 517) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Services des loisirs St-Justin

Bilan

Au 31 décembre 2024

Page 6

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	190 388 \$	289 742 \$
Débiteurs (note 3)	11 259	2 587
Subventions à recevoir	28 282	22 610
Frais payés d'avance	1 178	3 266
	231 107	318 205
Actif à long terme		
Placements, au coût (note 4)	38 102	37 632
Immobilisations corporelles (note 5)	26 108	16 962
	64 210	54 594
Total de l'actif	295 317 \$	372 799 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	49 180 \$	78 836 \$
Revenus perçus d'avance	4 618	7 743
Apports reportés (note 7)	5 978	7 472
	59 776	94 051
Actif net		
Immobilisation	1 632	6 417
Non affecté	233 909	272 331
	235 541	278 748
Total du passif et de l'actif net	295 317 \$	372 799 \$

Pour le conseil d'administration,

DocuSigned by:

 D58227414E86464..., administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Services des loisirs St-Justin

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2024

	Immobilisation	Général	2024 Total	2023 Total
Solde au début	6 417 \$	272 331 \$	278 748 \$	280 265 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(4 785)	(38 422)	(43 207)	(1 517)
Solde à la fin	1 632 \$	233 909 \$	235 541 \$	278 748 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Services des loisirs St-Justin

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2024

Page 8

	2024	2023
Fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(43 207) \$	(1 517) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	4 785	2 923
	(38 422)	1 406
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(8 672)	2 434
Subventions à recevoir	(5 672)	(14 303)
Frais payés d'avance	2 088	(165)
Créditeurs	(29 656)	19 647
Revenus perçus d'avance	(3 125)	5 215
Apports reportés	(1 494)	(1 868)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées au fonctionnement	(84 953)	12 366
Investissement		
Augmentation de placements	(470)	(465)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 931)	(10 545)
Sorties de fonds nettes liées à l'investissement	(14 401)	(11 010)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(99 354)	1 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	289 742	288 386
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	190 388 \$	289 742 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Services des loisirs St-Justin

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

Page 9

1. Statut constitutif et nature des activités

Le Service des loisirs St-Justin Inc. est un organisme sans but lucratif constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté de l'impôt sur le revenu. L'organisme propose des activités culturelles, communautaires et sportives aux personnes du quartier.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Services des loisirs St-Justin

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

Page 10

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Activités générales

Les revenus d'inscriptions sont comptabilisés sur la période couverte par le service.

Services des loisirs St-Justin

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

2. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits (suite)

Apports reçus sous forme de service

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par années à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des rapports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

De plus, la ville de Montréal permet à l'organisme d'utiliser à titre gratuit plusieurs locaux. Aucun loyer n'est comptabilisé dans les états financiers à l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %

3. Débiteurs

	2024	2023
Contributions à recevoir	11 259 \$	2 587 \$

4. Placements, au coût

	2024	2023
Dépôts à terme, 4.250 %, échéant en mars 2026	38 102 \$	37 632 \$

5. Immobilisations corporelles

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	40 691 \$	14 583 \$	26 108 \$
			16 962 \$

Services des loisirs St-Justin

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

Page 12

6. Crédateurs

	2024	2023
Comptes fournisseurs	12 328 \$	4 282 \$
Frais courus	34 000	70 188
Salaires à payer	2 449	3 812
Charges sociales à payer	269	420
Dû à des administrateurs, sans intérêt	134	134
	49 180 \$	78 836 \$

7. Apports reportés

Les apports reportés représentent une subvention reçue au cours de l'exercice, destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice courant et d'une partie du prochain exercice. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	7 472 \$	11 675 \$
Subventions reçues durant l'exercice en cours	237 603	323 497
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(239 097)	(325 365)
Solde à la fin	5 978 \$	7 472 \$

8. Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Services des loisirs St-Justin

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2024

Page 13

8. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.